

**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DU CENTRE COMMUNAL**  
**D'ACTION SOCIALE**  
**DU 30 AVRIL 2025**

Sous la présidence de Mme Michèle ESCHLIMANN, Présidente.

\*\*\*\*\*

**Membres présents :**

Mmes Michèle ESCHLIMANN, Céline WALTER, Laure FEHRENBACH, M. Gérard LEISER et Mme Denise BOSCH.

**Membres absents excusés :**

Mme Céline BENFORD, MM. François PELISSIER et Bernard MARTIN

**Membre absent avant donné procuration :**

M. Jérôme EMBARCK à Mme Céline WALTER

\*\*\*\*\*

Madame Michèle ESCHLIMANN ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux membres présents.

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 29 JANVIER 2025**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025.

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2025**

Après avoir pris connaissance du tableau du Budget Primitif, le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur l'adoption du Budget Primitif 2025, équilibré comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Recettes	15 310,51 €
Dépenses	15 310,51 €

Ce budget intègre le résultat cumulé à fin 2024 (compte 002) d'un montant de 5 010,51 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif exercice 2025.

## ACCEPTATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale accepte, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'équilibre par la Ville d'un montant de 10.000,00 €.

## DEMANDES D'AIDES FINANCIERES

1) Considérant la facture des Pompes Funèbres Tritschler à Wasselonne d'un montant de 2.240,00 €

Où l'exposé de Mme WALTER sur la situation financière et familiale de M.

Appelé de la suite à donner à cette affaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale approuve, à l'unanimité, la prise en charge partielle pour un montant de 2.130,76 € à verser directement aux Pompes Funèbres Tritschler.

2) Considérant la facture d'ELECTRICITE DE STRASBOURG d'un montant de 924,32 €

Où l'exposé de Mme WALTER sur la situation financière et familiale de Mme

Appelé de la suite à donner à cette affaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale approuve, à l'unanimité, la prise en charge partielle pour un montant de 175,00 € à verser directement à l'ELECTRICITE DE STRASBOURG.

## DIVERS

Mme Céline WALTER informe le Conseil d'Administration sur les aides financières accordées à :

- M. pour un montant de 300,00 € versé à ELECTRICITE DE STRASBOURG
- Mme pour un montant de 168,10 € versé au COLLEGE LEONARD DE VINCI de MARMOUTIER.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des participants ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 30.